

> Intitulé de l'emploi

**Officier public coutumier**

> Autres appellations

> Définition synthétique

L'officier public coutumier, officier ministériel, est chargé d'établir et de conserver les actes coutumiers (anciens procès-verbaux de palabre).

> Activités principales

- Réception et instruction des demandes d'établissement d'actes coutumiers dont il est saisi
- Organisation des échanges et/ou rencontres nécessaires à l'établissement de l'acte coutumier
- Traitement de la logistique d'organisation de l'acte coutumier
- Transcription de la décision coutumière dans le respect de la réglementation
- Rectification d'actes originaux coutumiers sur demande écrite et rédaction de l'avis de mention de rectification
- Rédaction des protocoles de conciliation sur proposition du conseil coutumier
- Création et suivi du répertoire des actes coutumiers
- Gestion et suivi des archives
- Gestion des relations avec le conseil coutumier

> Compétences requises

**Savoir :**

- Réglementation et procédure relative aux actes coutumiers
- Droit applicable aux personnes de droit civil coutumier
- Organisation de la société et des institutions kanakes
- Procédures administratives spécifiques
- Organisation du foncier en Nouvelle-Calédonie
- Outils de bureautiques

**Savoir-faire :**

- Analyser des demandes
- Instruire des dossiers
- Rédiger
- Maîtriser les techniques de communication
- Anticiper les situations conflictuelles
- Vulgariser des informations de nature juridique

**• Comportements professionnels**

- Bon relationnel
- Rigueur
- Sens de l'organisation

> Conditions particulières d'exercice

- Assermentation
- Travail en autonomie
- Respect de la confidentialité des échanges
- Déplacements fréquents
- Contact tant avec le conseil coutumier qu'avec les différents acteurs ayant un impact sur l'acte coutumier (province, commune, organisme de l'habitat social, organisme bancaire, les assurances)

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

- Mise en place d'outils d'amélioration des relations entre l'administration et les usagers
- Mise en place d'outils performants en matière de cartographie des terres coutumières

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

> Proximité avec d'autres emplois